



TERRITOIRES CONSEILS - EN DIRECT

Un service Banque des Territoires



Septembre 2020 — N° 343

En chiffres

20 millions

C'est le nombre de personnes de 15 ans et plus, qui donnent du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause. 13 millions le font dans une association, 2 millions dans une autre organisation (syndicale, politique ou religieuse) et 5 millions dans un bénévolat direct de proximité (hors famille ou structure associative).

(source France Bénévolat, d'après une étude menée en partenariat avec le Crédit Mutuel)

Édito

Une démarche prospective et participative pour découvrir la vitalité sociale de son territoire

La politique locale se bâtit encore souvent sur la gestion de l'espace public et la fabrique de réponses aux besoins des habitants. Or cette conception de l'habitant consommateur des décisions publiques se heurte à la difficulté de cerner ces « besoins ». Elle évacue la dimension ressource des habitants et leur capacité à agir pour le bien commun tant en termes de propositions, d'énoncés des problématiques que de mise en œuvre concrète d'actions. Une évolution du mandat électif local pourrait favoriser les initiatives citoyennes qui contribuent à la vitalité sociale du territoire.

C'est dans cette optique que Territoires Conseils a expérimenté, avec trois communautés de communes, une « démarche prospective pour identifier et développer la vitalité sociale sur son territoire ». La démarche, sous forme de trois ateliers successifs, part d'un état des lieux dressé par des habitants et des élus et vise à co-construire un scénario possible pour favoriser les capacités d'action des habitants sur le territoire, inventer un avenir, et valoriser les ressources individuelles et collectives.

Les nouveaux périmètres des EPCI issus de la loi NOTRe, la création des communes nouvelles demandent à revoir l'organisation des services et des compétences pour maintenir et développer de la proximité avec les habitants et recomposer les ressources associatives locales qui rencontrent parfois de lourdes difficultés.

Territoires Conseils intervient en toute neutralité, comme garant de la méthodologie pour permettre aux élus de disposer d'une stratégie, de modes d'action et d'une gouvernance adaptée pour accompagner et conforter les dynamiques de vitalité sociale.

Clin d'œil

**APPUI
JURIDIQUE**



**POSEZ
VOS QUESTIONS**
par téléphone au
0970 808 809
Service gratuit
de renseignements
juridiques et financiers
du lundi au vendredi
de 9h à 19h



> Côte-d'Or (21)

Les eaux pluviales d'une zone d'activités irriguent des terres agricoles

A Fauverney en Côte-d'Or, les 200.000 m³ de déblais issus du chantier d'une plateforme logistique ont servi à construire un bassin de 4 hectares. Il recueille l'eau de pluie d'une zone d'activité économique et irrigue les champs alentours.



©CC de la Plaine Dijonnaise

Durement touchées au début des années 2000 par les restructurations du groupe Thomson en Bourgogne, les 25 communes de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, créées en 2006, étaient bien décidées à profiter de leur proximité avec l'autoroute A39 pour attirer de nouveaux emplois. Dès 2007, la collectivité acquiert 56 hectares de terres agricoles sur la commune de Fauverney pour y créer une plateforme logistique (35 hectares) et une zone d'activité économique (20 hectares). Au moment où la collectivité viabilise et stabilise le sol de la plateforme de 35 hectares, se pose la question de trouver 6 hectares supplémentaires pour stocker les 200.000 m³ de déblais issus de ces travaux. L'un des vice-présidents de la com com, Luc Joliet, agriculteur aujourd'hui retraité, propose alors d'utiliser une parcelle voisine, propriété de la commune, pour construire un bassin de récupération des eaux de pluie de la plateforme afin de le dédier à l'irrigation des champs alentours. Car ce secteur connaît des sécheresses récurrentes l'été et des contraintes sont imposées aux agriculteurs pour limiter le pompage dans la nappe phréatique.

Un bassin, 3 fonctions

Inauguré en 2017, en même temps que la plateforme et la ZAE de la Boulouze, le bassin d'irrigation de La Boulouze peut contenir 220.000 m³ d'eaux pluviales récupérées sur les toitures des entrepôts de la plateforme sur une surface de quatre hectares (6 ha d'emprise au sol). Il a plusieurs fonctions. Tout d'abord, il alimente en eau de pluie, durant les périodes sèches, des cultures situées en aval, au moyen de 9 kilomètres de tuyaux actionnés par des pompes et des vannes. Il constitue en outre une zone de rétention lors d'épisodes pluvieux intenses, et réalimente le cours d'eau aval en étiage. Les digues qui entourent le bassin, construites avec les déblais, s'élèvent entre 6 et 8 mètres de hauteur. L'eau du bassin, analysée deux fois par an est propre et irrigue les exploitations agricoles toute l'année.

Associés dès le début du chantier, les huit agriculteurs bénéficiaires de cette eau ont créé l'Association syndicale autorisée (ASA) du Champaisson pour financer les installations d'irrigation avec le soutien du Feder et en assurer ensuite l'entretien et la maintenance. La communauté de communes a investi 17 M€ dont 2 M€ pour le bassin et a reçu des aides de la Région, de l'Europe et d'un fonds de revitalisation.

D'après l'article de Lucile Vilboux pour la plateforme www.banquedesterritoires.fr

CONTACTS

Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise

3 Impasse Arago
BP 53, 21110 Genlis

accueil@plainedijonnaise.fr - www.plainedijonnaise.fr

Luc Joliet, Vice-président, délégué à l'aménagement, au développement économique et à la recherche d'entreprises

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site www.banquedesterritoires.fr, rubrique **Base d'expériences**

Val d'Oise (95)

Vétheuil rassemble les « biens vacants » pour gérer des parcelles abandonnées

Les magnifiques falaises crayeuses de Vétheuil, situées en bord de Seine, étaient composées de nombreuses petites parcelles abandonnées par leurs propriétaires inconnus. Avec l'aide du Parc naturel régional, le village a engagé la procédure des biens vacants et sans maître pour en devenir propriétaire.

Puy-de-Dôme (63)

En Livradois Forez, un réseau de coordination pour les femmes victimes de violences conjugales

Femmes victimes de violences conjugales : un réseau a tissé des liens sur les 58 communes du territoire rural d'Ambert Livradois Forez et coordonne l'intervention de professionnels du social, de la santé, de la justice pour les accueillir, les orienter, les héberger et les accompagner.

Loire (42)

A Saint-Romain d'Urfé les habitants cofinancent l'unité de vie pour les seniors

La Marpa du Pays d'Urfé dans la Loire a été en partie financée par les habitants du territoire. Située au cœur du village elle accueille en outre des commerçants itinérants et un point boutique.

Charente Maritime (17)

Des communes de Charente-Maritime accompagnées dans le développement du télétravail (17)

La crise du covid-19 a imposé aux collectivités de passer au télétravail. Accompagnées par la structure de mutualisation Soluris, qui réunit 95% des communes de Charente-Maritime, les agents de communes de taille moyenne ont pu continuer à travailler à distance dans un cadre sécurisé.

Bas-Rhin (67)

Une résidence d'architecte pour un projet d'urbanisme participatif

Invités à réfléchir collectivement à l'avenir du centre-bourg dans le cadre d'une résidence d'architecte, les habitants de Sarre-Union ont proposé de créer un tiers lieu, ainsi que des logements dédiés aux apprentis en alternance dans les entreprises industrielles du bassin.

Charente (16)

La Rochefoucauld Portes du Périgord : reconvertir une friche industrielle en cœur de ville

La Communauté de communes de Rochefoucauld-Portes du Périgord a entamé la réhabilitation-reconversion d'un site industriel situé dans l'hypercentre urbain. Objectif : reconstruire la ville sur la ville. Mais il faut assurer la dépollution du site et travailler étape par étape.

Publications

Comptes rendus

Webconférence TEPOS : le Parc Naturel Régional des Grands Causses construit son autonomie énergétique, financière et territoriale

Riche de gisements d'énergies renouvelables très importants (solaire, hydroélectricité, éolien, bois, méthanisation), le Parc Naturel Régional des Grands Causses s'attache depuis l'adoption de sa charte de Parc en 2007 à conjuguer développement des énergies renouvelables, préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels.

Commissions et comités consultatifs

2ème réunion téléphonique sur le sujet. Les assemblées délibérantes des communes et des EPCI peuvent instituer tout au long de leur mandat des commissions et des comités consultatifs.

Statut de l'élu - Droits de l'opposition

Des législations successives, dont la dernière loi dite « Engagement et proximité », ont créé un statut de l'élu local. Ce dernier texte modifie bon nombre de règles jusqu'alors applicables. En ce tout début de mandat cette webconférence revient sur les changements apportés.

Les fondamentaux de l'intercommunalité

Cette webconférence à destination des nouveaux élus communautaires et communaux permet de faire le point sur les principes qui régissent les intercommunalités, leurs compétences et leur gouvernance.

Taxe de séjour : tarifs, collecte, contrôle

En 2018, la taxe de séjour représentait 426 millions d'euros pour le bloc communal. A la suite de la crise sanitaire de 2020, des pertes de produits de taxe de séjour pourraient toucher fortement cette année les territoires les plus touristiques.

L'économie circulaire au service du développement territorial

Destinées à ancrer le développement à une échelle locale et à répondre à des enjeux de raréfaction des ressources, les démarches d'économie circulaire s'appuient sur des dynamiques de coopération multi-acteurs à l'échelle des territoires.

DGF, FPIC et péréquation - L'avenir des dotations des collectivités locales face à la réforme fiscale

La réforme de la fiscalité locale modifie le calcul des indicateurs financiers et fiscaux de la DGF et des différents mécanismes de péréquation. Un rapport est attendu pour en évaluer les conséquences en l'absence de refonte des indicateurs. Il examinera l'opportunité d'une simple neutralisation des effets observés et la nécessité d'une réforme plus globale des indicateurs.

Le financement du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Les services locaux de collecte, de tri et de traitement des déchets des ménages et des professionnels font l'objet de différents types de financement. De récentes dispositions législatives encadrent plus strictement les modalités de financement du service. Elles posent parfois difficulté en raison de la superposition des structures et des enjeux d'égal traitement des contribuables et des usagers.

Attributions de compensation et pacte fiscal : les relations financières communes / EPCI

Le développement constant de l'intercommunalité et les nouvelles compétences exercées par les EPCI amènent de plus en plus de responsables locaux à s'interroger sur les modalités de financement de leur projet de territoire. Le pacte financier et fiscal à l'épreuve de la crise économique (DSC, FPIC, mutualisations, fonds de concours).

Publications

Fiches synthèses illustrant la démarche Politique sociale intercommunale

La démarche " Politique sociale intercommunale " vise à accompagner les élus dans l'élaboration d'un projet social d'intérêt communautaire. Cette démarche se nourrit des réalités communales. Le processus est ascendant. Cette publication restitue le résultat de douze démarches réalisées auprès d'intercommunalités entre les années 2015 et 2019. Chacune de ces fiches comprend quelques données du territoire, rappelle le déroulement de la démarche et présente les axes stratégiques et les pistes d'actions qui ont été débattus lors de la réunion de restitution.

Fiches synthèses illustrant la démarche Politique jeunesse intercommunale

La démarche " Politique jeunesse intercommunale " vise à accompagner les élus voulant mettre en place ou développer des projets adaptés aux jeunes de 12 à 25 ans. Cette démarche se nourrit des réalités communales. Le processus est ascendant. Cette publication restitue le résultat de huit démarches réalisées auprès d'intercommunalités entre les années 2015 et 2019. Chacune de ces fiches comprend quelques données du territoire, rappelle le déroulement de la démarche et présente les axes stratégiques et les pistes d'actions qui ont été débattus lors de la réunion de restitution.

Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois la newsletter gratuite de Territoires Conseils pour retrouver le programme des journées thématiques et des téléconférences.

Inscription sur notre site : www.banquedesterritoires.fr

Publication du mois

Guide d'évaluation économique des actions de développement durable

L'évaluation des retombées socio-économiques d'un projet ou d'une action de développement durable menée par une collectivité, est incontournable pour en garantir la durabilité. En effet, objectiver l'incidence économique des projets est indispensable pour en évaluer la soutenabilité et prioriser l'allocation la plus juste des moyens disponibles.

Le guide aborde le positionnement de l'outil, les conditions de sa mise en œuvre et les débouchés pour le pilotage de l'action publique locale.



Note à consulter sur : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils, espace « centre de ressources ».

Les langues régionales peuvent-elles être présentes ou utilisées dans les documents administratifs des communes ?

Question développée

Contexte : Dans un pays riche d'une multitude de langues et dialectes locaux, il est tout à fait nécessaire de se poser la question de leur utilisation par les administrations dans leurs relations avec les administrés.

Réponse : On dénombre aujourd'hui dans notre pays 75 langues régionales. La loi d'orientation et de programmation pour la refonte de l'école de la République est venue consacrer les langues régionales comme appartenant au patrimoine de la France, en permettant qu'elles puissent être enseignées tout au long de la scolarité ; pour autant cela ne signifie pas qu'elles peuvent être utilisées dans les documents administratifs et officiels.

En effet, la constitution de 1958 consacre le français comme langue de la République (Article 2 de la Constitution). Pour permettre l'utilisation officielle des langues régionales dans les documents administratifs, à côté du français, il faudrait que la France ratifie la charte européenne des langues régionales. Le conseil constitutionnel a d'ailleurs reconnu cette hypothèse, confirmant que seule la ratification régulière de la charte des langues régionales permettrait de l'appliquer en droit interne. Or, il précise également qu'en raison du principe d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français, rendant certaines clauses de cette charte contraire à la constitution, il n'est pas possible pour l'Etat de la ratifier. (Conseil Constitutionnel, n°99-412DC du 15 juin 1999).

Pour conclure, la France n'a pas ratifié la charte des langues régionales, excluant ainsi toutes possibilités pour les collectivités de rédiger leurs actes administratifs en langue régionale. Toutefois, même si ces langues ne peuvent apparaître dans les actes administratifs et officiels, rien n'interdit aux collectivités territoriales de promouvoir les langues régionales en les utilisant, accompagnées de la traduction en français, dans leurs supports de communication ou sur leur site internet. Il est possible également de former les agents aux langues régionales, ainsi que traduire les noms de rue ou les dénommer en langue régionale.

Partenariat

Futuribles

Futuribles est, depuis 1960, le principal centre français de réflexion et d'études prospectives, qui vise une intégration efficace du temps long dans les décisions et les actions. Notre conviction est que pour agir librement et construire le futur de nos organisations et de nos sociétés, la compréhension et la prise en considération des évolutions en cours est primordiale. Notre travail consiste donc à repérer, analyser et comprendre les grandes transformations en cours, à en cerner



les principales incertitudes, et à concevoir avec les acteurs des processus de décision et d'action intégrant la prise en compte du long terme.

www.futuribles.com

Retrouvez sur notre site....

Quels sont les délais de transfert des pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI ?

Avant la loi du 22 juin 2020, l'élection du nouveau président d'un EPCI déclenchait automatiquement le transfert des pouvoirs de police mentionnés à l'article L5211-9-2 du CGCT.

Quelles règles entourent la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ?

Pour de nombreuses communes et intercommunalités, l'heure est venue de mettre en place les différentes commissions qui vont rythmer la vie locale au cours du prochain mandat.

Comment garantir le pluralisme dans les commissions municipales ?

Parmi les premières décisions prises en début de mandat, l'installation des commissions municipales est un moment important.

Quelles pièces peuvent être exigées à l'appui d'une demande d'inscription scolaire ?

Chaque année, à la rentrée scolaire, le maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire.

Territoires Conseils – Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75
Web : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils
Mail : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Territoires Conseils est un service de la
Direction du Réseau de la Banque des Territoires

En Direct, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Vall

Rédactrice en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez, Nathalie Froissart

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Paul Brondolin, Catherine Donou, Sylvie Jacquemart, Benjamin Marin, Florence Mas, Isabelle Perriquet-Sadoux, Benjamin Rougeron, Bernard Saint-Germain, Lucile Vilboux, Charles Vogin.

Réalisation : **gcom.**

Illustrations/Photos/© : p. 1 Antoine Chereau

p.2 ©CC de la Plaine Dijonnaise

Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717
septembre 2020